

CTM
6 avril 2016



6 avril 2016

finances
Solidaires

Imposer les vrais sujets de concertation à BERCY !

En plein cours d'événements majeurs pour la société et l'avenir économique dans notre pays, l'ordre du jour du comité technique ministériel (CTM) du 6 avril, n'était composé que de points technique et/ou juridique et d'information.

De plus, nos ministres ne présidaient pas cette instance. Après une suspension de séance de 30 mn, ordonnée par le secrétaire général, leurs cabinets respectifs ont laissé à celui-ci la responsabilité de répondre aux dossiers de fond mis d'entrée de jeu sur la table par les fédérations des Finances SOLIDAIRES, CGT et FO : situation de Bercy, devenir des missions de contrôle opérationnel exercées par les directions à réseaux (DGFIP, DGDDI, DGCCRF), impacts concrets de la Réorganisation territoriale de l'État sur ces directions et l'INSEE elle-même réorganisée, mise en œuvre de la déclaration d'impôt par internet obligatoire et la « Retenue à la source »...

Notre déclaration liminaire le démontre, il est grand temps d'aborder les sujets qui concernent l'immense majorité des agents dans toutes les directions et services. L'absence, y compris des directeurs généraux (sauf pour l'INSEE) lors de ce CTM dénote une désinvolture et un manque total de respect des instances ministérielles et des travaux qui y sont conduits qui ne sont plus acceptables !

Liminaire



« L'ordre du jour de ce CTM est à évaluer au regard de la forte mobilisation sociale et citoyenne qui ne se dément pas depuis un mois. Elle rassemble et rassemblera ce prochain week-end les salariés du public et du privé, les étudiants, les lycéens, les privés d'emploi, les retraités qui, ensemble, exigent le retrait total du projet de loi réformant le Code du travail, symbole de régression sociale. Ce projet n'est ni amendable, ni négociable car il porte atteinte aux garanties collectives. Au-delà de cette revendication s'exprime aussi le rejet d'une politique ultra libérale, qui individualise, flexibilise, précarise. Au-delà, c'est tout un système qui est contesté, un système en pleine dérive !

Un des objectifs de ce gouvernement est également, au nom de la modernité et de la prétendue lutte contre les déficits publics, d'affaiblir le rôle de l'État, en particulier de Bercy, seul garant de l'égalité, en l'éloignant toujours plus des citoyens. En démantelant l'État, en sapant le caractère régalien de certaines de ses missions, le gouvernement ne garantit plus l'accès de ses services publics aux plus démunis, aux plus fragiles, à une bonne partie de la population. Et, à la faveur d'événements nationaux et internationaux qui soulèvent à juste titre émotions et indignation, il transforme le rôle de l'État en le réduisant un peu plus à ses seules prérogatives sécuritaire et militaire, en termes de mesures de lutte contre le terrorisme..

Selon certains « commentateurs », les jeunes, les retraités, les privés d'emplois et les fonctionnaires ne seraient pas concernés, au même titre, par la réforme du code du travail.

Pas concernés les fonctionnaires ?

Affirmer de telles aberrations, c'est nier les liens, les solidarités qui unissent les différentes sphères entre elles : professionnelle, extra professionnelle, familiale...

C'est ignorer, s'agissant de la Fonction publique que dans nos services, les fins de contrats CDD et les licenciements sont légions. A ce propos, où en est-on de la lutte contre la précarité dans la Fonction publique et de la mise en œuvre de la loi Sauvadet et du recrutement de contractuels au sein des MEFS ? Nous exigeons qu'un bilan exhaustif soit fait dans les meilleurs délais.

C'est aussi nier que les fonctionnaires subissent depuis plusieurs décennies une remise en cause sans fin de leurs missions de service public :

- dans la fonction publique hospitalière : création des ARS, comptabilité analytique des hôpitaux, fermetures des urgences et des maternités, facturation à l'acte... ;
- dans la fonction publique territoriale : abandon des politiques sociales, des politiques culturelles, abandon de quartiers, conséquences de la baisse des dotations qui ne peut qu'empirer au vu du désengagement continu de l'État... ;
- dans la fonction publique d'État confrontée au culte de la performance tous azimuts (LOLF, RGPP, RéATE 1 et 2, démarches et projets stratégiques.....) ; sous fond de rigueur budgétaire.

Les agents publics subissent également une érosion continue de leur pouvoir d'achat. N'oublions pas que le gel du point d'indice a duré 6 ans, et que la revalorisation annoncée est largement insuffisante que la baisse des taux de promotions ne cesse de s'aggraver, tandis que les prélèvements, eux, augmentent. Tout cela confirmé par les services de l'INSEE, ici présente.



Depuis plusieurs années, **leurs garanties statutaires sont attaquées** par la mise en place de l'individualisation, de la performance professionnelle (évaluation/notation), de la PFR, de la mobilité contrainte, de l'interministérialité avec les corps en CIGEM... Actuellement, ils sont confrontés au RIFSEEP, pourtant rejeté par

l'ensemble des fédérations de fonctionnaires et à l'application de PPCR, dispositif imposé par le 1er ministre, bien « qu'accord » minoritaire....

Ce dernier aspect illustre d'ailleurs le non respect de la représentativité issue des élections professionnelles. Il est un exemple de déni de démocratie sociale sur lequel le gouvernement semble prendre appui pour imposer, en lien avec sa réforme du Code de travail, l'organisation d'un référendum auprès des salariés lorsqu'un accord est signé par des syndicats qui ne recueillent que 30% des votes aux élections DP ou CE dans une entreprise. C'est ce qu'on appelle la hiérarchie des normes.

C'est aussi cette façon de gouverner par le mépris que les citoyens et les fonctionnaires rejettent et condamnent. Là sont les raisons de leur colère et de leurs mobilisations !

Aux MEFS, n'en déplaise aux résultats publiés de la « 30ème vague de l'Observatoire social interne » et des analyses qui en sont tirées, le climat social n'est guère enviable. **Aucune direction et aucun service n'échappent à la dégradation sociale.** Restructurations, réductions d'emplois, dégradation des conditions de travail alimentent le climat social,... Elles sont le lot commun. Et le mal-être au travail se généralise. Tout n'est donc pas qu'un problème de « théorie du management » ...

En cette période qui se caractérise à la fois par des conflits mondiaux, des attentats, les vagues migratoires inéluctables qui en résultent, des scandales financiers (Cf : Panama's Papers) sans précédent mais, également, par une destruction massive de l'emploi, une fragilisation de plus en plus grande de la population, les agents de nos ministères ont sans doute mauvaise conscience et n'osent pas « se plaindre de leur sort » lorsqu'ils sont agents des MEFS. A fortiori, une enquête qui se déroule dans l'immédiat post attentats du 13 novembre et qui fait abstraction de ces événements nécessite de s'interroger sur les seuils de satisfaction....



Notre fédération s'interroge sur la pertinence de cette enquête et sur la nécessité de la poursuivre. Si celle-ci ne doit aboutir qu'à rassurer les directions sur leur façon de conduire la « barque du changement », sans jamais modifier ni incliner le cap visé, à quoi sert-elle vraiment ? Quelle est son utilité, si elle ne nous épargne ni le « coût social » et humain des réorganisations, ni le mal-être au travail désormais considéré comme une « norme »

Une concertation inexistante dans les directions

Pour **Solidaires Finances**, la photographie sociale de nos directions et services, que ne révèle pas cette enquête, est la suivante :

DGDDI

Depuis 2012, les agents de la DGDDI sont en conflit notamment contre le PSD : journées de grèves, manifestations nationale et locales, interpellations des ministres, soutien des parlementaires, de personnes qualifiées, de chefs d'entreprises sur le bien-fondé des missions de contrôle de la Douane, boycott répété des instances... témoignent d'un profond mécontentement Or dans cette direction, il aura fallu attendre le 16 mars 2016 et un engagement au nom du ministre, pour obtenir la cartographie définitive des implantations douanières... d'ici juin 2016. Hormis, le renforcement post-attentats des emplois dédiés à la branche Surveillance, en matière d'emplois consacrés au contrôle des marchandises et des produits contre-faits ou illicites, RIEN !



C'est à désespérer de la concertation au regard des enjeux !

DGFIP

A l'instar des autres services du Ministère, à la DGFIP, la situation est loin d'être brillante... A croire que tout est fait pour déstructurer et affaiblir cette direction et justifier à l'avenir une remise en cause plus profonde. Qu'on en juge : au-delà des enjeux déjà abordés sur le manque de reconnaissance des agents, les faits parlent d'eux-mêmes : **35000 suppressions d'emplois depuis 2002**, une charge et une complexité du travail en augmentation quasi-continue, une succession de restructurations internes, impact de la réforme territoriale sur certains services et, désormais, lancement du « prélèvement à la source »... Pourtant, qu'il s'agisse de l'accueil, de la fraude fiscale faut-il ici faire une liste des occasions manquées qui auraient pu inverser la tendance en matière de réduction des moyens : affaires Lichstenstien, HSBC, Bettencourt, Cahuzac, Swissleaks, Panama papers... ?

Que faut-il de plus pour renforcer les moyens socialement utiles et budgétairement rentables ?, des missions foncières ou encore des relations avec les collectivités locales, elles-mêmes en pleine interrogation financière existentielle, **tout, oui absolument tout, plaide pour une inversion de tendance et faire de la DGFIP une administration enfin pleinement efficace et au service du public. Or, c'est ce que les choix gouvernementaux s'emploient à ne pas faire !**

Jusqu'où faudra-t-il aller... pour obtenir une réorientation en matière de fraude fiscale ?!

INSEE

L'INSEE a été longtemps écarté de la « concertation » relative à la Réorganisation territoriale de l'État, au prétexte que ses services et agents n'étaient pas concernés. Là encore, seule la mobilisation des agents début 2015, aura permis d'y voir plus clair.

Le « Plan ministériel d'accompagnement RH de la réforme des services régionaux de l'État » concède que plus de 300 agents affectés à l'INSEE dans les services d'études (SED) et d'administration des ressources (SAR) au dans d'autres ministères (DRAAF, DREAL, DIRECCTE, ARS...) sont confrontés aux conséquences d'une réorganisation, celle de la fusion des régions de l'État ou des régions INSEE..

A l'INSEE, l'heure n'est plus à l'organisation de séminaire placé sous l'égide de consultants prétendus omniscients en matière de conduite du changement, sur les thèmes de la « convergence », des « collaborations à distance » et au « management du changement ou des compétences ». L'heure est au traitement concerté des situations concrètes. L'heure est à la mise en oeuvre de mesures d'accompagnement identiques pour tous les agents contraints à une mobilité fonctionnelle et/ ou géographique.

Nous dénonçons les transferts de travaux déjà décidés ou à venir qui ne vont que contribuer à la désorganisation des productions statistiques.

DGCCRF

Lors de la réunion du 5 avril, avec les syndicats de la DGCCRF et leurs fédérations, Emmanuel Macron a indiqué « *vouloir avancer sur la mise en oeuvre des 14 mesures du plan d'actions issues du rapport des inspections générales de l'IGF et de l'IGA* ».

Solidaires l'a martelé, la question des effectifs est aussi une donnée essentielle à prendre en compte pour résoudre une partie des problèmes de fonctionnement de la DGCCRF.

Un renforcement significatif en emplois redonnerait des capacités d'enquête – le rapport avait pointé une baisse des enquêtes de terrain de 32% depuis la Réate- sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des secteurs d'activités à contrôler.

Les débats doivent se poursuivre rapidement et, en amont des décisions, qu'elles soient ministérielles ou interministérielles. Nous ne concevons pas que notre rôle ne se limite qu'à être consulté dans le cadre de cette instance, sur la base de textes qui auraient été négociés entre administrations.

ADMINISTRATION CENTRALE

Si le déficit de concertation constitue le « fil rouge » de notre intervention au cours de ce CTM, l'administration centrale est bien « classée » en la matière :

* **Un an de conflit des GRIDS** (assistants utilisateurs informatiques de proximité) contre le projet de mutualisation de leur fonction aura été nécessaire pour obtenir enfin de la part de la DRH un engagement d'élaboration d'un état des lieux des moyens humains, des caractéristiques métier et des propositions d'évolution professionnelle. Cette cartographie est toujours en attente....

* **Deux ans de conflit** pour faire prendre en compte les revendications de reconnaissance professionnelle **des agents de la filière sociale**, assistants sociaux et conseillers techniques de service social (ASS et CTR SS). Il n'est pas inutile de rappeler dans cette enceinte que ces agents sont en première ligne pour répondre aux difficultés financières croissantes des agents, à la paupérisation de certains retraités, et, sujet ô combien d'actualité, à la détresse des agents à court, moyen et long terme, consécutive aux attentats. Leurs revendications sont légitimes ;

* Au-delà de la non mise en place du Complément Individuel Annuel (part variable) pour les B et les C, obtenue grâce à l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales de Centrale, nous déplorons l'application sans état d'âme du RIFSEEP, dès 2016, aux personnels administratifs.

* Enfin, nous sommes inquiets quant au devenir de la sous direction de gestion des personnels, DRH2 et du CSRH, du fait de départs non remplacés et d'un turn-over accéléré. Où sont les interlocuteurs des agents et des organisations syndicales ? Devront-ils désormais s'adresser directement à la DRH et à son adjointe ? Nous vous mettons cordialement en garde : Attention au Burn out !

A en juger par le résultat de cette photographie dont le négatif est la copie conforme de l'original, **Solidaires Finances** s'autorise à vous poser une question directe, monsieur le Président : le pourrissement des situations serait-il devenu la clef de voûte de la politique ministérielle de concertation ? Sa marque de fabrique « made in MEFS » qui éloigne chaque jour davantage nos ministères de l'exemplarité dont ils pouvaient se prévaloir par le passé ?

Les points inscrits à l'ordre du jour illustrent aussi malheureusement le déficit de concertation qui règne dans les ministères économiques et financiers. «



A son retour le secrétaire général a tenu à répondre aux liminaires des organisations syndicale :

Affaiblissement de Bercy

Le secrétaire général a réfuté toute idée d'affaiblissement de Bercy. Il en veut pour preuve la « réinternalisation » de deux structures interministérielles :

- Le service des achats de l'État (ancien SCN) devenu Direction des Achats de l'État en 2016 ;
- France Domaine (ancienne Agence) intégrée à la DGFiP ;
- et, la création du SCN sur l'Intelligence économique (contrôle des flux financiers) qui, nous a-t-il dit « aurait pu être intégré aux Services du 1er ministre »...

Il s'est encore prévalu de la stabilisation des emplois aux Douanes, dans la branche Surveillance.

Pour Solidaires Finances, depuis 2000, il est difficile de voir la confirmation d'un renforcement. Par contre on ne cesse d'assister à une baisse des missions et des moyens, autant d'arbitrages perdus par Bercy au nom de l'exemplarité,

Est-il utile de préciser que les trois services concernés ne constituent pas le cœur des missions de Bercy et que sur d'autres domaines les arbitrages n'ont pas été positifs pour Bercy et ses missions : ainsi la retenue à la source, la non sortie de la DGCCRF des DDI...

Quant aux emplois de la Douane annoncés au lendemain des attentats du 13 novembre, ceux-ci ne concernent essentiellement que la branche surveillance. Et il ne s'agit pas de 1 000 créations comme annoncé en novembre mais seulement de 500. Pourquoi ne pas avoir cherché à renforcer les services pour lutter contre le terrorisme, le trafic d'armes ?!.....

Rémunération

L'implication et le sens du service public des agents sont reconnus plusieurs mesures en attestent concrètement :

- revalorisation du point d'indice
- impact des mesures PPCR
- versement de la prime d'Intéressement collectifs qui passe de 150 € à 100 € en 2016
- Correctif de B en A ; la réponse du « Guichet unique » (DGAFP) est annoncée pour fin avril....
- existence d'un Plan Ministériel de Qualification.

Pour **Solidaires Finances** :

- l'augmentation de 1,2 % sur 18 mois (0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en mars 2017 ne répond pas à la revendication et compense par la perte de pouvoir d'achat subit les années antérieures.
- La prime de 100 € est un recul.. Nous exigeons toujours 150 € montant de ce qui était budgétisé auparavant.
- B en A : Il y a URGENCE, ce dossier n'a que trop traîné. Il est hors de question d'attendre l'évaporation naturelle des agents (départ à la retraite) et de reporter sans cesse la réponse.
- Certes il vaut mieux un plan de qualification faible que pas de plan de qualification du tout.



Dialogue social

Ni le secrétariat général, ni les directions ne pensent que tout allait bien. Il propose l'ouverture d'une discussion sur le principe même de l'observatoire ainsi que sur la pertinence des indicateurs.

Pour améliorer le dialogue social qui patine de réunion en réunion, organiser une nouvelle réunion CQFD ! Mais pourquoi ? discuter sur quoi ?

- **Restitution du rapport « Laurent » sur le temps de travail** : Bercy communiquera dès la parution du rapport
- **La mise en place du groupe de travail sur les missions de contrôle** : il sera convoqué le plus rapidement possible... Au moins ça !
- **Retenue à la source** : un rendez-vous avec le Ministre est prévu le 14 septembre
- **Rémunération des astreintes opérationnelles en Douane** : ce sujet sera vu en procédure d'urgence et proposé au « guichet unique » (Fonction publique).



Textes soumis à un vote pour avis

Textes relatifs aux épreuves physiques des concours pour le recrutement des personnels de catégorie C (Branche surveillance de la DGDDI)

Le rapport de présentation de la réforme de l'épreuve d'exercice physique du concours commun pour le recrutement des agents de catégorie C, branche Surveillance, stipule que les modifications proposées « ont fait l'objet de groupes de travail avec les organisations syndicales et ont ensuite été validées lors du CTR de la DGDDI du 1er juillet 2015 ».

Nos représentants élus au CTR DGDDI admettent qu'une ébauche de discussion relative à ces épreuves physiques a commencé. Toutefois aucun CTR n'a examiné pour avis les textes portant réforme des épreuves physiques, le CTR du 1er juillet ayant été boycotté par l'ensemble des syndicats de la DGDDI et ce, pour raison d'opposition à la mise en œuvre locale ou larvée du PSD.

Si tel est le cas, pourquoi faire passer ces textes pour avis au CTM ? Le préalable est l'approbation des premiers concernés par les modifications des épreuves physiques : les douaniers. Nos représentants Solidaires Douanes au CTR DGDDI affirment même que les épreuves physiques au moment du concours

suffisent pas à maintenir la condition physique des agents de surveillance sportive ne ni facilitées au roulement de



de recrutement ne entretenir la condition physique des agents ce si les activités sont ni organisées, cours de leur déroulement de leur carrière.

Or, compte tenu de la situation générale évoquée lors de notre intervention préalable, la bonne condition physique des personnels de Surveillance des Douanes est plus que jamais requise tout au long de leur progression de carrière au sein de cette branche.

Abstention : Solidaires, CGT, FO, CFDT, CFTC-UNSA

Nouveau Statut des Attachés de l'INSEE

Examen professionnel

SUD INSEE le réclamait depuis longtemps ! Après un parcours du combattant, l'examen professionnel de B en A va enfin voir le jour. Ouvert aux B justifiant d'au moins 8 années de services publics dont 5 dans le corps des contrôleurs de l'INSEE. Mais le nombre de postes restera le même malgré cette nouvelle voie d'accès !

En revanche, la DGAFP impose que le concours interne normal soit désormais ouvert à l'ensemble de la fonction publique. Le vivier des candidats se trouve élargi mais le directeur général de l'Insee a affirmé que les épreuves avantagent les agents Insee.

L'administration nous a assuré que les internes partant à l'ENSAI pourraient conserver la rémunération de leur corps d'origine durant la scolarité.

3ème grade

Le nouveau décret instaure le 3ème grade dans la carrière des attachés à accès fonctionnel (en linéaire indice brut terminal 1015) et par le biais d'un échelon spécial contingenté (HEA), aligné sur le CIGEM. Les postes de chefs de mission demeurent bien entendu a rappelé le directeur de l'Insee.

Abstention : Solidaires, CGT

Pour : FO, CFDT, CFTC-UNSA

Projet d'Arrêté modifiant celui du 14/10/2011 portant création et organisation générale des CHSCT dans les MEFs.

Pour l'essentiel, il s'agissait de prendre en compte la réforme de l'administration territoriale pour les services de l'INSEE et de la DGFIP.

En l'occurrence, les modifications sont de pure forme et ne remettent pas en cause les périmètres des CHSCT concernés, ni la représentation syndicale.

Pour autant, **Solidaires Finances** s'est abstenue en précisant que l'impact de la réforme de l'Etat devait faire l'objet des

discussions à venir sur la cartographie des CHSCT et l'articulation entre les différentes instances, notamment avec les Comités Techniques.

La Directrice des Ressources Humaines, Madame Braun-Le-maire a donné son accord pour travailler sur ce sujet.

Abstention : Solidaires, CGT, CFDT, CFTC-UNSA

Contre : FO

Plan Ministériel Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Pour **Solidaires Finances**, le second Plan Ministériel Santé, Sécurité et Conditions de Travail des MEF 2016-2019 s'inscrit en réalité comme une alternative à l'échec de l'accord de prévention des RPS au sein des Ministères Economiques et Financiers.

Débat en CHSCTM après quelques péripéties (validation sans discussions en juillet, puis du fait des multiples interventions des Fédérations des ministères, remis à l'ordre du jour de deux réunions en début d'année), il est censé donner l'impulsion afin que soit mise en œuvre une véritable politique ministérielle en ces matières. Or, si depuis plusieurs années la politique ministérielle en matière de sécurité et de santé au travail intègre le fait que tout employeur a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents, le chemin à parcourir est encore très long pour traduire très concrètement, au plus près des réalités quotidiennes des agents, la volonté politique affichée.

En effet, les Directions de nos ministères sont très loin :

- ❖ d'appréhender le travail dans toutes ses dimensions (place du travail, temps de travail, organisation, contenu du travail et conditions de travail) ;
- ❖ de concevoir la santé au sens global du terme en incluant toutes ses composantes (physique, psychique, sociale..) ;
- ❖ de mener à bien leurs projets en prenant en compte dans leurs décisions la dimension conditions de travail et en associant véritablement le CHSCT, le plus en amont possible.

Partant de ce constat, nous avons exigé que ce plan soit mis à l'ordre du jour d'un comité technique ministériel ce qui est le cas.

Nous avons également demandé à ce qu'une lettre d'accompagnement de ce plan soit signée par nos ministres, à l'instar de la lettre d'accompagnement de l'accord de prévention des RPS dans la Fonction publique et signée par le 1er ministre.

Cela nous paraît d'autant plus important que le bilan tiré de l'état de réalisation du 1er Plan ministériel est particulièrement édifiant quant à la non implication des Directions.

C'est ainsi que le sujet de la santé et de la sécurité au travail reste cantonné aux services RH et n'irrigue absolument pas les services métiers.

Sans compter que seul le Directeur Général de l'INSEE est présent aujourd'hui, ce qui démontre bien tout l'intérêt porté à ce dossier.

Enfin, en 2012, lors de la validation du 1er Plan, l'engagement avait été pris d'un suivi en CTM une fois par an.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Ce plan ministériel affiche la volonté de s'inspirer du 3ème plan santé travail discuté au sein du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT) ainsi que de l'accord de prévention des RPS du 13 octobre 2013. Il est censé permettre **la diffusion d'une véritable culture de la prévention en matière de risques professionnels, ce qui reste à ce jour un vœu pieux...**

Trois axes se dégagent ainsi du plan :

- ❖ Chaque agent doit pouvoir s'impliquer dans des démarches participatives ;
- ❖ Chaque encadrant doit intégrer la santé au travail et les conditions de travail comme composante à part entière de ses missions ;
- ❖ Chaque CHSCT doit pouvoir exercer ses missions et compétences.

Les agents

Donner la parole aux agents est une idée qui n'est pas nouvelle et à laquelle nous souscrivons, à certaines conditions.

En effet, un peu de recul et d'analyse quant aux initiatives diverses qui ont été tentées nous invitent à une certaine prudence : que ce soit au travers des lois Auroux en 1982 avec la création d'un droit d'expression des salariés, ou de la mise en place des Espaces de Dialogue et de Discussion (EDD) à la DGFIP, ces moyens de donner la parole aux agents n'ont pas remporté le succès attendu.

Avec les lois Auroux, les salariés qui ont pu exprimer leurs attentes en matière de transformation ou d'amélioration de leurs conditions de travail n'ont, dans le meilleur des cas, vu aucun changement, ou ont vu leur parole se retourner contre eux, notamment par l'intermédiaire de leur hiérarchie.

A la DGFIP, les EDD qui se sont déroulés dans certains départements ont donné lieu à de nombreuses expressions des agents, auxquelles les directions se sont empressées... de ne pas répondre !

A ce stade, nous restons donc prudents quant à la mise en œuvre de nouveaux droits en matière d'expression des agents sur leur travail, dans un cadre où le travail est encore l'héritier direct de Taylor, même s'il peut prendre des formes plus modernes, transformées par les sciences du management et qui s'appellent néo-taylorisme, new public management ou encore lean management...

S'il doit y avoir expression des agents, celle-ci doit être prise en compte pour transformer le travail dans un cadre démocratique, et donc pouvoir remettre en cause l'organisation du travail, les moyens alloués au travail, les agents étant les mieux placés du fait de leur connaissance du travail réel.

Les cadres

Vouloir responsabiliser les cadres est une bonne chose, encore faut-il distinguer les différentes catégories de cadres. On ne peut pas mélanger les cadres qui ont le pouvoir de direction, de décision, et donc les moyens organisationnels, techniques et humains, en clair les Directeurs, et les cadres de 1er niveau. Ces derniers ont des responsabilités en matière de conditions de travail, très souvent sans en avoir les moyens. En revanche, ils ont la responsabilité de réunir leurs agents, tous leurs agents, de toutes les catégories, A, B et C. Tous les agents composant un service ont en effet des compétences respectives dans le cadre du travail, et donc leur mot à dire au quotidien, mais également lors de toute transformation, restructuration, réforme...

Les CHSCT

Les CHSCT doivent pouvoir exercer leurs compétences en matière de santé, sécurité au travail et conditions de travail, en lien avec les CT auxquels ils sont adossés. Ceci suppose d'avoir les informations nécessaires, le plus en amont possible.

Or, à ce jour, nombre de CHSCT n'ont pas les moyens d'exercer leurs missions sur ces derniers sujets, et les Directions locales leur dénie des prérogatives qui leur appartiennent de plein droit, comme, par exemple, le recours à l'expertise.

En conclusion, ce plan ministériel nous paraît intéressant sur le papier. Mais seule la mise en œuvre effective d'actions concrètes pourra dire dans le temps si l'administration veut réellement améliorer les conditions de travail des agents et protéger leur santé au travail.

.../...

A ce jour, les suppressions massives d'emplois, les réorganisations incessantes ne permettent pas de croire à une telle volonté et nous craignons que cela demeure dans l'incantatoire.

D'autant que la note de présentation précise elle-même que cet instrument s'appuie, je cite : « sur la production d'une centaine d'outils méthodologiques : circulaires et notes directives, guides et supports de formation » (dont certains fi

guraient déjà dans les objectifs du 1er Plan), sans qu'à aucun moment il ne soit fait mention des moyens humains et budgétaires indispensables à la réalisation des objectifs fixés.

Solidaires Finances sera extrêmement vigilant quant à l'avancement de ce nouveau plan ministériel et mettra tout en œuvre pour obtenir des actions concrètes de transformation des conditions de travail.

Plan ministériel d'accompagnement RH de la réforme des services régionaux de l'Etat.

Le mépris de la concertation le plus flagrant porte selon nous sur ce point précis qui revient comme sujet récurrent en CTM et GT ministériels depuis plus d'un an déjà.

Or, rien de nouveau ! Nous attendons toujours le tableau récapitulatif des personnels impactés directement et/ou indirectement par la RéATE, sachant que, in fine, les effectifs concernés sont disséminés ou saupoudrés dans le projet de Plan ministériel d'accompagnement sans possible vision synthétique. Nous rappelons que nous sollicitons un tel tableau et les données par direction/services, par département, par catégorie et par type de mobilité : fonctionnelle et/ou géographique depuis plus d'un an et demi déjà et ceci, sans résultat.

La non transmission de telles données nous a pourtant plusieurs fois conduit à suspendre notre participation aux différentes instances, faute de pouvoir discuter de situations concrètes.

Par contre, il ne nous a pas échappé que la note d'accompagnement utilise les temps au futur ou au conditionnel. Ceci révèle une connaissance beaucoup trop approximative de la réalité dans les différents services implantés sur le territoire. Pourtant, l'avenir professionnel et personnel des agents concernés nous impose plus que jamais de connaître précisément la réalité pour traiter les situations concrètes et ne laisser aucun agent sur le bord du chemin.

Les questions diverses soulignent également quant à elle le déficit d'information !



Conséquences de la suspension de visa du CBCM concernant les conventions d'objectifs et de moyens d'AGRAF, ALPAF et EPAF

Dans un message du 24 mars, Mme BRAUN LEMAIRE indiquait que le CBCM avait refusé de viser les conventions d'objectifs et de moyens des 3 associations au motif que figurent dans ces conventions les montants prévisionnels 2017 et 2018. Ce refus serait motivé par le fait que des discussions sur la trajectoire budgétaire sont en cours.

En tant qu'organisation syndicale nous dénonçons le non versement de l'acompte qui aurait dû intervenir en février et qui met en péril les associations et en particulier EPAF qui, compte tenu de sa spécificité, doit travailler avec une année d'avance (les séjours se réservent avec une année d'avance).

C'est pourquoi nous exigeons que le versement d'acompte intervienne sine die.

Pour **Solidaires Finances**, le fait que le CBCM refuse son visa pour cause de trajectoire budgétaire non encore définie nous semble fallacieux.

En effet, nous considérons que les ministères économique et financiers refusent de s'engager sur l'avenir avec l'intention non avouée de faire des coupes franches dans les budgets des associations, comme ALPAF en 2016, programmant aussi leur disparition à terme.

Solidaires Finances ne laissera pas démanteler une action sociale construite par et pour les agents au fil des ans.

Est-il utile de rappeler que les associations sont des acteurs économiques non négligeables ?

- avec ses 31 restaurants en région parisienne, AGRAF contribue à faire travailler de nombreux producteurs français et locaux dans un contexte de crise agricole, sans compter les 400 salariés qu'elle emploie ;

- avec ses résidences de vacances disséminées sur tout le territoire, EPAF contribue elle aussi à l'emploi en région et, également, à la consommation de produits de proximité.

La directrice nous a précisé que le versement des acomptes de février était à la signature. A quand les versements effectifs ? Nous souhaitons que ceux de juin soient bien versés à cette date !

Pour **Solidaires Finances**, la question est de savoir pourquoi le CBCM refuse de viser les dites conventions alors que, depuis 2007 au moins, il y a toujours eu des conventions triennales, ce qui n'a jamais posé de problème au CBCM.

De fait, quand il y a des conventions triennales, le CBCM donne son accord annuellement sur le montant de la subvention à accorder aux associations en fonction de leur présentation budgétaire annuelle, de leur viabilité etc...

Le CBCM dispose de 3 mois pour se prononcer sur l'accord ou non d'une subvention. Les conventions d'objectifs et de moyens ont été remises au CBCM au lendemain du CNAS du 7 janvier, mais les budgets prévisionnels des associations-avec documents à l'appui- ont été communiqués bien plus tôt après aval des budgets par les assemblées générales des associations début décembre. Dès lors, l'attitude du CBCM ne se justifie pas d'autant qu'il ne s'agit d'accorder dans l'immediat qu'un acompte sur subvention.

Filière Sociale (ASS et CTRSS)

Suite à l'Intervention unitaire Solidaires, CGT et FO lors du CTM du 06/04/2016 et aux différentes réunions et interpellations notamment en CHSCT d'administration centrale, la Directrice adjointe a cadré sa présentation relative à la « négociation ouverte en Centrale autour de la mise en place du RIFSEEP aux ASS et CT SS » et autour de ses deux propositions qui, de fait, sont celles de la CFDT et du SPAC/ UNSA :

- Négociations PPCR au niveau FP à partir de novembre 2016 ;
- Points de NBI pour chaque corps proposés au guichet unique, après un GT de centrale sur la filière sociale programmé fin avril (afin de nous présenter son projet).



Il a donc fallu « recadrer » et lui rappeler une nouvelle fois l'histoire de la mobilisation de la filière sociale, antérieure à la mise en place du RIFSEEP (héritage FP et Ministère des Affaires Sociales au rabais).

Solidaires Finances a annoncé que le personnel concerné par ses deux propositions souhaitait continuer les actions de mobilisation afin d'obtenir une véritable reconnaissance professionnelle qui ne passera concrètement que par une intégration dans un vrai corps de catégorie A (PPCR répond-elle, obsessionnelle !).

Isabelle Braun Lemaire a annoncé qu'elle écrirait à nouveau à l'ensemble du réseau et qu'elle souhaitait pouvoir rencontrer toutes et tous rapidement (ASS et CTRSS). L'idée que la lutte puisse continuer et que des pressions convergentes des instances représentatives soient organisées dérangeant manifestement l'administration ...

La révision de la circulaire des enquêteurs de l'Insee

Les syndicats CGT FO et SUD de l'Insee, appuyés par leurs fédérations, attendaient une réunion quadripartite et le courrier réponse du SG les renvoie au CTR directionnel. Une nouvelle mesure catégorielle pour 2017 est évoquée, jamais présentée en dialogue social.

L'urgence de la hausse des rémunérations a été réaffirmée, du fait d'une différentielle SMIC pour les nouvellement recrutés. Le projet d'augmentation temporaire de quotité, accentuant la précarité pour les temps incomplets et signifiant pour nous un retour à la pigue, a été dénoncé.

Le Secrétaire général a pris note, évoquant un examen avec la direction de l'Insee afin d'aller plus loin que cet échange de courrier.

Bail de l'Immeuble Valmy

Depuis plusieurs mois, **Solidaires Finances** est intervenue sur les conditions de renouvellement du bail qui arrivait à expiration au 31 mars 2016. Le montant des loyers à la charge des associations EPAF, AGRAF, EPAF n'étant pas anodine sur leur budget. Ainsi EPAF a déjà décidé de déménager en septembre afin de diminuer son budget loyer.

L'administration nous a précisé il y a quelques jours que ce renouvellement de bail était de la compétence de France Domaine et que deux options existaient : soit un renouvellement « bail court » (1 an) avec augmentation, soit « bail long » (3 ans) sans augmentation. De fait c'est une troisième option qui a été retenue : la reconduction du bail sans augmentation jusqu'au 31 décembre 2017, il n'en demeure pas moins que le coût des loyers pour les associations continue de peser lourdement sur leur budget.

En conclusion

Encore une fois, hormis les réponses apportées au début sur les sujets de fond imposés par certaines fédérations, ce CTM ne restera pas dans les annales.

Le secrétaire général ne nous a pas convaincu sur le fait que Bercy n'est pas affaibli (le croit-il lui-même ?). Il aura plutôt démontré que le verrou budgétaire continue et continuera de peser sur les agents et sur les missions de Bercy ; avec toutes les conséquences que nous pointons depuis plusieurs années déjà sur la sécurité du consommateur, la lutte contre la fraude et les trafics, la détérioration des services public leur éloignement, leur déshumanisation....

Les agents l'ont bien compris, c'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre la mobilisation sociale en cours et dans ses différentes formes. Car, il s'agit d'inverser les rapports de force et de replacer le citoyen au cœur des enjeux.

Solidaires Finances continue et continuera à agir et appelle les agents à participer massivement aux initiatives et à renforcer par leurs présence la grève du 28 avril prochain.

